

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 23 juillet 2025

20H30 - Salle du Conseil

Convocation du conseil municipal en date du 15 juillet 2025

Ordre du jour :

- Refonte du Régime Indemnitare RIFSEEP applicable à compter du 1er août 2025,
- Subvention exceptionnelle pour l'ACCA,
- Création de dix cavurnes au cimetière communal de Dun.

Présents: Florent PAULY, Alain CHAUCHE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Danielle MICHAU, Éric PRZYBYL, Alexis VARUTTI, Daniel NADAL, Catherine PASCUAL, Oriane CARBALLIDO, Gérard CANAL, Sébastien HARAUT.

Excusés: Jean-Éric DAGORY

Procuration : Catherine MICHEL

Absents: Etienne FRUH

Secrétaire de séance: Alain CHAUCHE

Désignation du secrétaire de séance,

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal en date du 25 juin 2025

Refonte du Régime Indemnitare RIFSEEP applicable à compter du 1er août

Par suite de l'ajout de nouvelles missions pour les postes suivants :

- Adjoint administratif territorial, secrétaire générale de Mairie
- Chef du service technique

Il est proposé de relever les plafonds de l'IFSE tel que suit :

- Adjoint administratif territorial, secrétaire générale de Mairie
Ancien plafond IFSE 3500 €, nouveau plafond IFSE 4.700 €
- Chef du service technique
Ancien plafond IFSE 3.000 €, nouveau plafond IFSE 3.700 €

Voté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle pour l'ACCA

Monsieur le Maire, rappelle que lors de la fête du village en août 2024, le repas était préparé par l'ACCA. Suite à une panne électrique du coffret électrique du bâtiment, toute la viande de sanglier prévue pour le repas a été perdue, par conséquent l'ACCA a dû racheter en urgence pour 600 € de viande de sanglier. Elle n'a pas pu obtenir une indemnisation par son assurance.





Afin de soutenir cette association face à cette perte financière, la mairie a négocié avec son assurance qui a bien voulu faire une ristourne de 800 € sur le contrat d'assurance global de la mairie, soit 200 € de plus que le préjudice.

Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention exceptionnelle de 600 € à l'ACCA de Dun pour la perte occasionnée.

Voté à l'unanimité

Création de dix de caves urnes au cimetière communal de Dun

Il est proposé de compléter le columbarium existant par la création de 10 concessions destinées à des caves urnes. Chaque concession permet l'accueil une cave urne de 1 m³ soit : 1 m x 1 m x 13 de profondeur. Chaque cave urne peut accueillir 8 urnes maximum.

Voté à l'unanimité

Le Président de séance,



Le secrétaire de séance

